

Les items du B2i Lycée

Les trois niveaux Ecole / Collège / Lycée sont déconnectés : un élève de sixième qui n'a pas validé le B2i (Ecole) préparera directement le B2i (Collège) Il en va de même pour aborder le niveau lycée : inutile de valider un niveau inférieur.

Domaine 1 : S'approprier un environnement informatique de travail

Gérer son espace de travail dans un environnement réseau.

L'élève doit être capable d' :

- organiser son espace de travail,
- être autonome dans l'usage des services et des outils,
- être responsable vis à vis des services et outils et conscient des coûts d'usage.

L.1.1 : Je sais choisir les services, matériels et logiciels adaptés à mes besoins. (par exemple quand j'ai un document à produire, si je le fais sur un poste utilisant le réseau ou connecté à internet, je choisis le mode de stockage le plus approprié, je choisis le logiciel adapté selon les données que je souhaite mémoriser...)

L.1.2 : Je sais structurer mon environnement de travail. (gérer mes favoris ou mes marque-pages, créer des raccourcis, créer une arborescence, sur mon poste de travail et sur des espaces de stockage distants)

L.1.3 : Je sais régler les principaux paramètres de fonctionnement d'un périphérique selon mes besoins. (par exemple imprimer en brouillon, empêcher le son à l'ouverture de l'ordinateur, numériser un document en noir et blanc ou en couleurs)

L 1.4 : Je sais personnaliser un logiciel selon mes besoins. (par exemple choisir la barre d'outils ou la modifier, programmer un enregistrement automatique...)

L.1.5 : Je sais m'affranchir des fonctions automatiques des logiciels (saisie, mémorisation mot de passe, correction orthographique, incrémentation...). (Je sais pourquoi à certaines propositions automatiques il faut répondre non, ou déprogrammer ces fonctions.)

L.101 : Je sais utiliser une plate-forme de travail de groupe.

Domaine 2 : Adopter une attitude responsable

Etre un utilisateur impliqué des règles et des usages de l'informatique et de l'internet.

L'élève doit être capable de :

- connaître et de respecter les règles élémentaires du droit relatif à l'informatique et à l'internet,
- protéger sa personne et ses données,
- faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement,
- participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles.

L.2.1 : Je connais la charte d'usage des TIC de mon établissement. (par exemple si on m'interroge à son sujet je sais répondre)

L.2.2 : Je protège ma vie privée en réfléchissant aux informations personnelles que je communique. (par exemple je ne donne mon adresse dans les formulaires que sur des sites de confiance, je réfléchis aux usages qui pourraient être faits des renseignements que je divulgue sur un blog ou sur un forum)

L.2.3 : J'utilise les documents ou des logiciels dans le respect des droits auteurs et de propriété. (c'est à dire que je ne réutilise pas des documents sans l'accord de leur auteur, je n'installe pas de logiciels payants dont je n'ai pas la licence, je ne distribue pas de logiciels sans vérifier que j'en ai le droit)

L.2.4 : Je valide, à partir de critères définis, les résultats qu'un traitement automatique me fournit (calcul, représentation graphique, correcteur...). (Par exemple je sais vérifier si une feuille de calcul a été conçue de manière à obtenir le résultat que je souhaite calculer, si un graphique donne une image correspondant à ce que je dois illustrer...)

L.2.5 : Je suis capable de me référer en cas de besoin à la réglementation en vigueur sur les usages numériques. (Je connais la loi et les règlements, ou je sais comment les trouver)

L.2.6 : Je sais que l'on peut connaître mes opérations et accéder à mes données lors de l'utilisation d'un environnement informatique. (Je connais la fonction « historique », le fonctionnement des cookies, des

spywares, je sais que certains dossiers du réseau sont partagés)

L.2.7 : Je mets mes compétences informatiques à la disposition des autres.

Domaine 3 : Créer, produire, traiter, exploiter des données

Concevoir, réaliser et publier des documents numériques.

L'élève doit être capable de:

- concevoir et de publier des documents numériques en choisissant le logiciel, le service ou le matériel adapté,
- exploiter des données ou des documents numériques,
- coopérer à la réalisation collective d'un document,
- modifier un ou plusieurs paramètres une situation simulée ou modélisée.

L.3.1 : Je sais créer et modifier un document numérique composite transportable et publiable. (par exemple une présentation assistée par ordinateur ou un cd rom, incluant des images, du texte, du son, qui ne soit pas trop volumineux)

L.3.2 : Je sais insérer automatiquement des informations dans un document (notes de bas de page, sommaire...).

L.3.3 : Je sais utiliser des outils permettant de travailler à plusieurs sur un même document (outil de suivi de modifications...).

L.3.4 : Je sais utiliser ou créer des formules pour traiter les données.

L.3.5 : Je sais produire une représentation graphique à partir d'un traitement de données numériques.

L 3.6 : Dans le cadre de mes activités scolaires, je sais repérer des exemples de modélisation ou simulation et je sais citer au moins un paramètre qui influence le résultat. (simulation d'appareils de mesures, expérimentation assistée par ordinateur, cartographie...)

L 3.7 : Je sais publier un document numérique sur un espace approprié. (site web, intranet, dossier partagé sur le réseau, blog, site collaboratif...)

L.301 : Je sais utiliser un modèle de document.

Domaine 4 : S'informer, se documenter

Construire une démarche de recherche autonome en prenant en compte les richesses et les limites des ressources d'Internet.

L'élève doit être capable de:

- consulter des bases documentaires en mode expert ou avancé,
- choisir et de consulter des ressources,
- identifier, trier et évaluer les informations.

L.4.1 : Je sais interroger les bases documentaires à ma disposition.

L.4.2 : Je sais utiliser les fonctions avancées des outils de recherche sur internet. (rechercher uniquement les documents du domaine public, ou des informations publiées récemment dans la presse, par exemple)

L.4.3 : Je sais énoncer des critères de tri d'informations. (je sais dire quels sont les critères de classement des résultats produits par une recherche sur Internet ou avec un logiciel documentaire, ou je sais où trouver l'information sur ces critères)

L.4.4 : Je sais constituer une bibliographie incluant des documents d'origine numérique. (je sais ce que je dois citer quand je cite des sources numériques)

L.401 : Je sais utiliser des outils de veille documentaire.

Domaine 5 : Communiquer, échanger

Échanger avec les technologies de l'information et de la communication de façon autonome.

L'élève doit être capable de:

- produire et diffuser un message ou un commentaire en choisissant le mode de communication, privé ou public, en mode direct ou différé, selon l'information à diffuser,
- recevoir un message y compris avec pièces jointes ou un commentaire.

L.5.1 : Je sais choisir le service de communication selon mes besoins. (je ne fais pas une demande de stage par télécopie, je réserve la messagerie instantanée à mes copains, j'indique l'adresse d'un site contenant mes photos plutôt que de les envoyer par courriel...)

L.5.2 : Je sais organiser mes espaces d'échange (messagerie, travail de groupe...) (c'est à dire que je sais classer mes messages reçus et envoyés, mettre des noms explicites aux fichiers que je place dans un dossier partagé, archiver mes messages)

L.5.3 : Je sais adapter le contenu des informations transmises aux lecteurs potentiels : niveau de langage, forme, contenu, taille, copies. (par exemple je veille à rester neutre, poli et explicite quand les lecteurs potentiels d'un message sont des adultes ou des personnes qui ne me connaissent pas, je ne dévoile pas le contenu d'un courrier qui m'est adressé en le transférant sans précaution, je ne mets pas de pièce jointe trop volumineuse, j'envoie une copie aux personnes concernées par l'information que je diffuse)

L.501 : Je sais paramétrer un logiciel de messagerie pour récupérer mon courrier électronique.

L.502 : Je sais gérer des groupes de destinataires.